

VI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Cotonou (Bénin), 2-4 décembre 1995



DÉCLARATION DE COTONOU

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,

- RÉITÉRANT** notre attachement à la communauté francophone, fondée sur l'usage du français et le respect de la diversité de nos cultures, et réaffirmant notre solidarité ;
- CONSCIENTS** que la vitalité de notre communauté dépendra de la pertinence des réponses aux incertitudes et aux inquiétudes de nos populations ainsi que de notre capacité de faire de l'espace francophone un espace de co-développement ;
- RENDONS** à nouveau hommage au rôle historique de l'ONU en confirmant notre adhésion à la déclaration finale du Sommet de New York ;
- CONVENONS** d'utiliser pleinement tous les mécanismes régionaux de règlement pacifique des conflits et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, notamment dans l'espace francophone ;
- RÉAFFIRMONS** notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et dans le plein respect des droits des minorités ;
- RÉAFFIRMONS** également notre profonde détermination à faire reculer la misère et l'exclusion grâce à une solidarité de plus en plus agissante et concrète, et à une réelle implication de la société civile, particulièrement des femmes, dans le processus de développement ;
- SOULIGNONS** une fois de plus qu'Etat de droit, démocratie, développement, sécurité et paix sont nécessairement liés ;
- CONDAMNONS** le terrorisme sous toutes ses formes, toute tentative de remise en cause des processus de démocratisation, de déstabilisation des régimes légalement constitués et toute occupation de territoires par la force ;
- PRENONS** la résolution de rendre la Francophonie plus dynamique et plus porteuse d'avenir en donnant une nouvelle impulsion à l'éducation et en renforçant notre action en faveur de la jeunesse ;
- MARQUONS** notre volonté renouvelée de consolider la Francophonie comme instrument de dialogue et de coopération multilatérale en lui donnant les moyens juridiques, matériels et humains à la mesure de son ambition politique, notamment par la création d'un Secrétariat général de la Francophonie ;
- DÉCIDONS** d'agir résolument pour corriger les déséquilibres des échanges économiques et culturels, dans le sens d'un partenariat équitable et d'une solidarité réelle, et de poursuivre les efforts d'intégration économique en vue d'un développement harmonieux et durable ;
- NOUS ENGAGEONS** à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- DÉCLARONS** notre ferme volonté de faire rayonner la Francophonie dans le monde et d'œuvrer à la réalisation des légitimes aspirations de nos populations.